



Milieux naturels et trames Verte et Bleue	Mobilité - Déplacements	Développement urbain - habitat
<ul style="list-style-type: none"> Corridor écologique et réservoir de biodiversité majeur (vallée de la Sarthe) à protéger strictement Conditions particulières secondaires des cours d'eau à protéger Zone de continuum bocager contribuant à la dynamique de la trame verte et bleue Protéger la ressource en eau (captage d'eau potable et ses périmètres de protection) 	<ul style="list-style-type: none"> Aire de covotivage à mettre en place Aménager une liaison douce entre Brissarthe et Châteauneuf/Sarthe, une au niveau de Gam Vert Patrimoine et paysage <ul style="list-style-type: none"> Patrimoine à protéger Préserver le profil équilibré "espaces bâtis/naturels" et prendre en compte l'usage récréatif et touristique de la rivière Entrées de ville à requalifier, à réaménager Parcs paysagers à protéger (la Verrouillère ...) Boisements d'intérêt paysager à protéger Protéger les paysages urbains du coeur de bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs de renouvellement urbain, de recomposition urbaine à travailler à court terme Secteurs de densification urbaine à bâtir à court et moyen termes Secteur de développement urbain à long terme Développement et vie économique <ul style="list-style-type: none"> Optimiser le potentiel d'accueil dans les sites économiques existants (densification, reprise de bâtis vacants ...) Étendre l'Actiparc Saint Jean du court au long terme Préserver la diversité commerciale du coeur de ville par un périmètre de protection adapté Sites commerciaux à appuyer dans un esprit de complémentarité avec le coeur de ville
Risques et nuisances	Equipements	
<ul style="list-style-type: none"> Limite de la zone inondable (une nécessaire prise en compte du PPRI) Espaces tampon à aménager avec les zones économiques générant des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> Extension du cimetière et création de jardins familiaux 	

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Jun 2020

Échelle : 1/12 000ème commune et 1/7500ème agglomération